



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

colonies de vacances

Question écrite n° 63794

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur la baisse de fréquentation des colonies de vacances pendant les vacances d'été. Selon un rapport parlementaire récent, il semblerait que cette baisse s'explique surtout par le coût trop élevé des colonies (entre 400 euros et 600 euros), ce qui contraint beaucoup de Français à y renoncer. Sachant que le séjour coûte de plus en plus cher notamment parce qu'il existe une réglementation très lourde pour les activités, les transports, l'encadrement, elle lui demande si des mesures de simplification ne pourraient pas être prises afin d'alléger un certain nombre de contraintes. Cela permettrait de redynamiser les colonies de vacances et de lutter contre le terrible chiffre des trois millions de jeunes de 5 ans à 19 ans qui ne sont pas partis en vacances cet été.

Texte de la réponse

De nombreuses études soulignent une baisse du nombre d'enfants partant en « colos » et une réduction de la durée de celles-ci. Le rapport d'information de l'assemblée nationale sur l'accessibilité des enfants et des jeunes aux séjours collectifs et aux loisirs, présenté par Michel MENARD en juillet 2013 comporte « 21 propositions pour les colos du 21e siècle » qui ont fait l'objet d'une concertation dans le cadre de la préparation des assises du tourisme. Le ministère chargé de la jeunesse a piloté un groupe de travail au premier semestre 2014 composé des organisateurs d'accueils, des ministères et des partenaires concernés (CNAF - caisse nationale des allocations familiales, ANCV - agence nationale des chèques-vacances, SNCF - société nationale des chemins de fer). Sur la base des travaux conduits au sein de ce groupe un cadre de référence pour des « colos nouvelle génération » a vocation à fournir une grille de lecture partagée aux familles, aux financeurs et aux organisateurs. Une « colo nouvelle génération » repose sur un modèle éducatif, citoyen, accessible et fondé sur la confiance : - l'enfant y est acteur de son temps de loisirs, occasion de découvertes, d'expériences auxquelles il est difficile d'accéder dans un autre cadre ; - le projet éducatif s'inscrit dans une dynamique d'éducation populaire, d'éducation à l'environnement et de développement durable ; - le séjour constitue une expérience de vie collective fondée sur le dialogue et la participation, où s'apprennent la solidarité, la citoyenneté ; - l'organisateur veille à proposer des séjours accessibles des enfants de tous milieux sociaux, à des enfants porteurs d'un handicap ou ayant des besoins particuliers. - la relation entre la famille, l'organisateur et l'équipe pédagogique est fondée sur la transparence de l'information et la confiance. Afin de favoriser le départ en vacances du plus grand nombre certaines propositions actuellement à l'étude pourraient être mises en oeuvre avant l'été 2015 : - une communication auprès du grand public, au printemps, pour aider les familles à choisir des séjours correspondant à leurs attentes ; - une sensibilisation des financeurs et acheteurs de séjours à l'importance de soutenir une offre plus qualitative. Dans le courant de l'année 2015, le ministère poursuivra le travail avec les organisateurs visant à simplifier l'organisation des séjours et à rechercher des modèles plus économiques sans pour autant renoncer à l'exigence de sécurité et de qualité éducative (partenariat avec les transporteurs publics, simplification du cadre réglementaire, etc.).

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63794

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [9 septembre 2014](#), page 7538

Réponse publiée au JO le : [6 janvier 2015](#), page 99